



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La Municipalité rappelle le respect et condamne l'intimidation envers son personnel.

Les échanges doivent demeurer civilisés dans le cadre de la refonte réglementaire.

Terrasse-Vaudreuil, le 14 juillet 2026 – La Municipalité souhaite rappeler que les démarches liées à la refonte réglementaire doivent se dérouler dans le respect des règles en vigueur, des processus administratifs et des personnes qui y travaillent pour assurer le service à la population. À la suite de propos tenus et de comportements jugés intimidants envers des employés, la Municipalité demande à l'ensemble des citoyens de maintenir des échanges civilisés, respectueux et responsables.

La Municipalité précise que le registre a été tenu selon le respect de la loi, les modalités prévues et dans le délai applicable. Comme pour toute procédure encadrée, seules les signatures reçues dans les délais prévus peuvent être prises en compte. La greffière y a reçu les personnes en répondant aux questions (de manière objective et factuelle) le cas échéant. Prétendre qu'elle ait tenté de dissuader des gens à signer constitue de la diffamation.

Les désaccords sur le fond du dossier peuvent et doivent être exprimés dans les forums appropriés, sans attaques personnelles, sans intimidation et sans atteinte à la réputation, à l'intégrité mentale ou physique du personnel. La municipalité comprend que certaines décisions peuvent susciter des réactions, mais elle rappelle que cela ne justifie en aucun cas des propos portant atteinte à la réputation, irrespectueux, des menaces ou des attitudes portant atteinte à l'intégrité mentale ou physique des personnes.

« Nous sommes ouverts aux questions et aux préoccupations de la population, mais nous ne tolérerons aucun comportement d'intimidation, de harcèlement, de manque de respect ou de diffamation envers nos employés. Le personnel a le droit de travailler dans un environnement sécuritaire, respectueux et exempt d'intimidation. Nous demandons aux citoyennes et aux citoyens de faire valoir leurs opinions de manière civilisée et conforme aux règles de civilité et de respect. Au besoin, la Municipalité n'hésitera pas à protéger son personnel, notamment en ayant recours au Plan de lutte contre l'intimidation envers les administrateurs municipaux de la Sûreté du Québec » a déclaré la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Perron.

La Municipalité invite les citoyens à s'informer auprès des canaux officiels pour toute question concernant le règlement de zonage. Elle réaffirme que le débat public est légitime, mais qu'il doit toujours s'exercer dans le respect des personnes et des institutions.

-30-

Municipalité de Terrasse-Vaudreuil

514 453-8120, poste 221

info@terrasse-vaudreuil.ca